

7

LES TROPHÉES DES ESPOIRS 2025

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2024 un titre de champion régional -

proposition filles et garçons par club 1 par catégorie (benjamins - minimes).

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2024 et 2025 ;

- pratiquer une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports ;**

- seules **les personnes proposées par leur club** ou association pourront être récompensées.

- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat signée par la ligue ou le comité régional de rattachement; sans cette signature la copie ne sera pas recevable .

Si plusieurs propositions : prioriser les demandes.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 10 avril 2025

7

LES TROPHÉES DES ESPOIRS 2025

L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) 2024:

Discipline sportive :

Informations
complémentaires :

- palmarès complet 2024;

- palmarès antérieur ;

- investissement

dans le club et dans

la/les discipline(s)

représentée(s) ;

- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Cachet et signature de la
ligue ou du comité régional de
rattachement :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2024 et 2025.